



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

---

### LA MAUVAISE FOI INSTITUTIONNELLE D'HYDRO-QUÉBEC AU CŒUR D'UN LITIGE

**Uashat mak Mani-utenam, le 7 novembre 2023** – Les Innus de Uashat mak Mani-utenam (UMM) ont entamé hier un procès dans lequel ils invoquent notamment la mauvaise foi institutionnelle d'Hydro-Québec en raison de son refus de conclure une entente finale à la suite de l'approbation par référendum dans la communauté d'une entente de principe en 2014.

Au lendemain de l'inauguration du projet la Romaine, les Innus de UMM rappellent qu'Hydro-Québec, le Québec et le Canada ont contrevenu à l'honneur de la Couronne en ne mettant pas fin à cette impasse injuste et en continuant de ne pas respecter les droits des Innus de UMM sur leur Nitassinan.

À la suite d'un long combat juridique, les Innus de UMM et Hydro-Québec ont conclu une Entente de principe en 2014 afin de mettre derrière eux certains litiges et afin de développer une nouvelle relation empreinte de respect envers la communauté. Alors que cette Entente de principe a été acceptée par la majorité de la communauté par le biais d'un référendum en avril 2014, Hydro-Québec a refusé d'y donner suite et de conclure une entente finale.

« Hydro-Québec se doit de respecter la volonté démocratique de la communauté de UMM et la gouvernance de notre peuple en ne tenant pas sa parole. Comment ma communauté peut maintenant croire au respect des engagements de futures ententes ? », se demande le Chef Mike McKenzie.

Dans le cadre de ce procès, les Innus de UMM souhaitent obtenir l'autorisation du tribunal afin de rouvrir le débat quant à la réparation juste et équitable due aux Innus de UMM pour la construction et l'exploitation illégales du projet de la Romaine.

Dans les prochaines semaines, l'équipe légale d'ITUM procédera à plusieurs interrogatoires afin de mettre en lumière la mauvaise foi institutionnelle d'Hydro-Québec et ses conséquences sur la communauté qui a été divisée et a souffert en raison des agissements de la société d'État. Deux anciens présidents d'Hydro-Québec, Thierry Vandal et Éric Martel seront notamment questionnés.

« Nous sommes déterminés à démontrer que le développement hydro-électrique dans notre Nitassinan ne peut se faire sans notre consentement et sans notre entière collaboration. On parle d'une société d'État qui continue d'extraire encore aujourd'hui des fortunes de nos territoires sans démontrer le respect nécessaire à ses premiers occupants », conclut le chef McKenzie.

Étant donné les procédures en cours, ITUM n'émettra pas d'autres commentaires sur le dossier pour le moment.

**SOURCE: Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam (ITUM)**